
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_056

**OBJET : VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET
ANNEXE DECHETS**

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

Nombre de Conseillers :

*En exercice : 36
Présents : 30*

*Pouvoirs : 5
Votants : 35*

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN

CONSIDERANT la fin de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire est amené à approuver le Compte Administratif de l'exercice du Président,

CONSIDERANT l'article L.2121-14 du CGCT, la Présidente s'est retirée au moment du vote.

Le compte administratif 2020 du budget annexe déchets se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **92 622.33€** correspondant **2 165 580.60€** de recettes réalisées pour **2 072 958.27€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **215.10€** correspondant à **31 207.65€** de recettes réalisées pour **30 992.55€** de dépenses réalisées.

La Présidente ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe déchets et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 04 mars 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

